

Autorité responsable :

Gérontopôle Sud
27 boulevard Jean Moulin, 13005 Marseille

Publication de l'avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt : 9 juillet 2026

Expérimentation régionale de la solution CARELIB

**Sécurisation des résidents et détection des chutes en
établissement médico-social**

Date limite de dépôt des candidatures : 15 août 2026

Contexte général

Le **Gérontopôle Sud**, soutenu par la Région Sud et l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pour mission de fédérer les acteurs publics, privés et associatifs autour du bien vieillir et de l'innovation en santé.

Dans un contexte où la sécurité des professionnels et des résidents en établissements médico-sociaux constitue une priorité, le Gérontopôle Sud s'associe à Malta Informatique pour lancer une expérimentation régionale innovante autour de la solution technologique de sécurité des résidents ; CARELIB.

Cette expérimentation vise à tester, en conditions réelles, **une solution de détection automatique des chutes et des non-retours au lit**, afin d'améliorer la sécurité des personnes accompagnées et la réactivité des équipes soignantes. Lorsque l'établissement utilise le DUI compatible, la solution y sera directement intégrée. Dans le cas contraire, elle fonctionnera en mode standalone, sans intégration au DUI. Il conviendra simplement de récupérer l'information relative au DUI utilisé par l'établissement dans le dossier de réponse.

Objectifs de l'expérimentation

Cette expérimentation a pour finalité :

- D'améliorer la **sécurité des résidents** en établissement,
- De **prévenir les chutes et les errances**,
- De renforcer la **réactivité des équipes professionnelles** face aux situations à risque,

- D'évaluer l'**acceptabilité de la solution par les professionnels et les résidents**,
- De tester la **compatibilité de la solution avec les infrastructures existantes** (DUI, Wi-Fi, téléphonie),
- De produire un **retour d'expérience objectif** en vue d'un déploiement à plus grande échelle.

Structures éligibles

L'AMI s'adresse aux établissements suivants :

- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- Résidences autonomie.

Situés **exclusivement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), dans la limite de trois établissements.**

Critères d'éligibilité :

- Disposer d'une **couverture Wi-Fi fonctionnelle et stable dans les chambres concernées par la borne CareSense** (Cf. Dossier des prérequis techniques disponible en annexe),
- Être équipés d'une **téléphonie DECT ou IP**,
- Disposer de **prises électriques dans les chambres** (Cf. Dossier des prérequis techniques disponible en annexe),
- Avoir l'**engagement formalisé de la direction**,
- Désigner un **réfèrent interne de l'expérimentation**,
- Être en capacité de mobiliser leurs équipes pour la formation et le suivi.

Aucun surcoût lié aux frais de paramétrage de la solution CareLib ne pourra être imputé ni à Malta Informatique ni au Gérontopôle Sud.

Modalités de mise en œuvre

- **Durée de l'expérimentation** : 6 mois par établissement
- **Matériel fourni** : Cf. Dossier des prérequis techniques disponible en annexe.
- **Accompagnement prévu** :
 - ✓ Audit technique préalable,
 - ✓ Mise à disposition du matériel requis,
 - ✓ Paramétrage du système,
 - ✓ Formation des équipes,
 - ✓ Support technique pendant toute la durée de l'expérimentation,
 - ✓ Suivi des indicateurs,
 - ✓ Organisation des comités de pilotage.

Engagement des établissements participants

Chaque établissement retenu s'engage à :

- Faciliter l'**audit technique et l'installation**,
- Mobiliser les équipes pour la **formation**,
- Participer aux **réunions de suivi**,
- Autoriser la **collecte des données d'usage**,
- Répondre aux **questionnaires d'évaluation**,
- Participer au **bilan final de l'expérimentation**.

Les établissements retenus s'engagent également à **accepter les conditions de mise à disposition du matériel** :

En déposant sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, l'établissement reconnaît avoir pris connaissance de la note rédigée dans le document en annexe « Présentation Carelib » (partie 7 « CGU Carelib & conditions »), relative à la responsabilité du matériel mis à disposition, et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

L'établissement accepte notamment **d'assumer les frais de réparation ou de remplacement** du matériel en cas de détérioration, de casse, de perte ou de vol survenant pendant la période de mise à disposition, conformément aux conditions définies dans cette note.

Sélection des établissements

La sélection se fera en trois étapes :

- **Dépôt du dossier de candidature** (voir annexe) avant le 15 août 2026,
- **Analyse des dossiers par le comité du Gérontopôle Sud**, avec une attention particulière portée à la motivation et au profil de la structure,
- **Annnonce des établissements retenus avant le 15 septembre 2026**, démarrage effectif le 1 octobre 2026.

Livrables attendus

- **Bilan intermédiaire** à 3 mois (questionnaire + réunion en ligne),
- **Bilan final** à 6 mois (rapport consolidé avec indicateurs quantitatifs et qualitatifs),
- **Synthèse régionale** produite par le Gérontopôle Sud et diffusée aux partenaires institutionnels (ARS, Région, etc.).

Modalités de candidature

Les établissements intéressés doivent transmettre leur **dossier de candidature complété et signé** au plus tard le à l'adresse suivante :

✉ contact@gerontopolesud.fr